

# *Sury-aux-Bois*



*Bulletin Municipal*

**N° 83 - JUILLET 2018**

# Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Après un printemps pluvieux, les nappes phréatiques sont remplies, il est temps de profiter des bienfaits du soleil en ce début d'été...

Quelques points d'actualité du semestre :

Les travaux de construction des infrastructures d'accueil du réseau départemental de télécommunication à très haut débit entre Chicamour et le bourg sont terminés. La fibre optique arrive à Sury-aux-Bois. Il reste encore les armoires à poser.

Pour compléter l'information existante sur les panneaux, les bulletins municipaux, le site internet, une nouvelle source d'information via votre téléphone mobile est à votre disposition : « PanneauPocket », téléchargement gratuit de l'application sur le téléphone via App Store ou Google Play (voir article dans ce bulletin).

La commune va prochainement permettre aux administrés, via le site Webenchères dédié aux collectivités territoriales, d'encherir sur les biens et matériaux qui ne lui sont plus utiles.

Le neuf juin dernier, l'inauguration de l'opération «Cœur de Village» financée par la Communauté de Communes des Loges, a permis aux invités présents, parmi lesquels de nombreux élus, de constater les équipements réalisés.

Toutefois, le cœur de village n'est pas une fin en soi, mais une étape dans l'aménagement et le développement de la commune ;

La boîte à livres, toute proche, mise en service en février est fréquentée avec succès et réhabilite l'ancienne cabine téléphonique.

Le camion pizza d'Adeline, installé sur la place chaque vendredi soir, attire de plus en plus de monde qui discute et échange. Adeline est ravie, car ses affaires marchent et... nous aussi.

A noter un point noir passager : le commerce café-épicerie

Le déménagement de la bibliothèque, installée dans une ancienne classe désaffectée de maternelle, grâce à la subvention obtenue par le Contrat de ruralité, est en cours. Nous vous invitons à la visiter et à la fréquenter\*. L'association (ASL) qui la gère recherche des bénévoles.

La réhabilitation tant attendue du terrain de tennis pourra intervenir prochainement grâce à la subvention obtenue du Département et à celle du contrat de ruralité, pour laquelle nous attendons l'arrêté correspondant.

Suite aux malfaçons constatées, après les réfections du chemin du Mauvais Crôt et sur le chemin de la Lande, les travaux de remise en état sont prévus cet été.

Les études obligatoires, préalables à l'ouverture du chantier de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées, sont en cours...

Pour en savoir plus, feuillotez votre bulletin municipal !

Nous vous invitons à passer un bel été, comme vous le souhaitez...

*Le maire*

\*adresse ; 8 rue de la Mairie à côté du bâtiment de la mairie.

## Pourquoi un cerf en couverture ? Clin d'œil à une vedette

Il s'appelle «Monsieur», a huit ans et partage la vedette avec... François Cluzet dans le film de Nicolas Vannier «l'école buissonnière» sorti en fin d'année 2017. Il habite Sury, où il est logé avec d'autres acteurs du film : deux chiens qui jouent le rôle de Garçon, une martre, un renard, une chouette...

Merci à Muriel Bec – Animal Contact d'avoir permis de vous présenter le héros du film dans ce bulletin.

## Sommaire

Au Conseil Municipal.....	page 3	Inauguration du cœur de village / Théâtre à Sury.....	page 12
Etat-Civil 2018 / Quand une Alsacienne s'invite chez nous.....	page 6	Le Département	
Commémoration du 8 mai 1945.....	page 7	La Semaine bleue / Travaux Haut Débit	
L'école / Remise des dictionnaires.....	page 8	La Communauté de Communes des Loges	
Les Brèves de Sury		Horaires CCL / Horaires piscines CCL.....	page 13
Formation 1 <sup>er</sup> Secours Personnel Communal		Les Associations de la Commune	
La Maison des Adolescents du Loiret		Association Sport et Loisirs / Cap.Equidress	
Précautions en cas d'intempéries.....	page 9	Cavaliers de Sury.....	page 14
Restauration Scolaire / ALSH / Repas de printemps		Sury Auto Collection / La Revue de l'Amicale	
La bibliothèque / Pizza d'Adeline		Club du 3 <sup>ème</sup> Âge de Vitry aux Loges.....	page 15
Réparation de la toiture de l'église.....	page 10	Office de Tourisme Intercommunal.....	page 16
PanneauPocket / Ventes aux enchères en ligne			
Halte aux lingettes / Concert Cœur des Loges.....	page 11		

# Au Conseil Municipal

## Réunion du 17 novembre 2017

### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ; décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ; décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## Réunion du 16 février 2018

Suite au courrier reçu le 16 février 2018 madame le maire informe que Monsieur Lallemand Bruno conseiller municipal a présenté sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles.

### TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES :

Madame le maire rappelle la dernière délibération du conseil municipal du 13 décembre 2002 fixant les tarifs des concessions funéraires. Le nombre croissant de sépultures laissées à l'abandon, les changements de comportement constatés en matière de choix d'inhumation, d'entretien des tombes, les coûts générés par l'entretien du cimetière, l'augmentation continue de la population, constituent entre autres des éléments impliquant une révision des tarifs des concessions funéraires.

En conséquence, il est proposé de fixer le tarif et la durée des concessions disponibles dans le cimetière communal comme suit :

A l'attribution, seules des concessions trentenaires, cinquantenaires, perpétuelles seront accordées. Le renouvellement pourra ensuite se faire sur 15 ou 30 ans pour les concessions trentenaires ou cinquantenaires.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme indiqué ci-dessous, les nouveaux tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal étant précisé que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 01/04 /2018.

Type	Durée	Prix
Concession terrain 2m <sup>2</sup>	30 ans	300 €
Concession terrain 2 m <sup>2</sup>	50 ans	500 €
Renouvellement concession Terrain.	30 ans	300 €
Renouvellement concession Terrain.	15 ans	150 €
Concession terrain 2m <sup>2</sup>	perpétuelle	1 000 €
Cavurne 1m <sup>2</sup>	30 ans	200 €
Cavurne 1m <sup>2</sup>	50 ans	300 €
Cavurne 1 m <sup>2</sup>	perpétuelle	600 €

Après échanges de vues, le conseil municipal approuve les tarifs et durées fixés.

### PARTICIPATION COMMUNE AU FINANCEMENT CLASSE DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE :

Le directeur de l'école a sollicité une participation financière de la commune pour le financement de la classe découverte à Damgan (Morbihan) prévue du dimanche 27 mai au dimanche 3 juin 2018 concernant la classe ce1-cm1 (29 élèves concernés). Le coût total du séjour s'élève par enfant à 476€. Après échanges de vue, eu égard aux autres participations financières obtenues par ailleurs pour ce séjour, le conseil municipal décide de fixer le montant de sa contribution à 1015€.

### DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENT INVESTISSEMENTS D'INTERET COMMUNAL POUR REHABILITATION COURT DE TENNIS.

Madame le Maire rappelle au conseil l'action menée par le département relative au soutien de projets d'investissement d'intérêt communal, au titre d'un fonds départemental d'aide à l'équipement communal doté de 7 millions par an. Elle propose de solliciter une aide, ayant pour objet la réhabilitation du court de tennis, dépense qui constitue un investissement éligible au titre de cette subvention départementale.

Après échange de vues, le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du volet 3 « investissement d'intérêt communal » visant à la réhabilitation du court de tennis. Il souligne que cette réhabilitation contribuerait à la revitalisation et au développement du centre bourg.

Le montant des travaux est de 25 779.00€HT.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre du soutien départemental à l'investissement communal à hauteur de 80 % du coût des travaux, le solde restant à la charge de la commune.

### CONVENTION 2018 ACM COMMUNE DE SURY AUX BOIS ET LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Suite à la décision du conseil municipal de poursuivre la proposition de service aux familles relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en été pour les enfants mineurs, une convention pour 2018 est établie entre la commune et la ligue de l'enseignement du Loiret, comme les années précédentes.

Cette convention définit les engagements de chacune des parties, pour l'organisation et la gestion des activités de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM).

L'ACM est prévu pendant les vacances scolaires (du 09 juillet 2018 au 05 août 2018) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Un accueil des enfants est également prévu dès 8h le matin et une garderie est organisée jusqu'à 18h.

A noter que ce service fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF. Le conseil donne tous pouvoirs au maire pour signer la convention avec la ligue de l'enseignement.

## Réunion du 16 mars 2018

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CCL : Communauté de Communes des Loges

Suite à la démission de Monsieur Bruno Lallemand du conseil municipal en date du 16 février 2018. Le Conseil Municipal appelé à en délibérer, procède à la désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes des Loges pour la commission suivante :

Voirie

Alain GERMAIN titulaire

Laurent FIQUET suppléant

### DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de monsieur Bruno Lallemand du conseil municipal en date du 16 février 2018. Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, procède

à la désignation d'un délégué suppléant pour la commission SIAEP :  
Madame PREVOST Sylvie suppléante

### DELIBERATION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2018/2019.

Après consultation des commissions concernées, Madame le maire propose, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, les tarifs suivants :

Repas enfant	4.00 €	tarif général.
Repas 3 <sup>ème</sup> enfant	3.50 €	à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille.
Repas adulte	6.00 €	

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

### DELIBERATION TARIFS ALSH 2018

Madame le Maire, propose, pour le règlement de la fréquentation des enfants à l'ALSH les tarifs, variables en fonction des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF soit :

Quotient familial :

- jusqu'à 710 € ⇒ le prix sera compris entre 2,16 € et 9,89 € par jour et par enfant.

- au-delà de 710 € ⇒ le prix sera de 15 € par jour et par enfant.

Après échanges de vues le conseil municipal décide :

- De poursuivre la collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement lors des vacances d'été 2018 et d'autoriser en conséquence le maire à signer la convention correspondante.
- D'approuver les tarifs journaliers proposés pour les enfants fréquentant l'ALSH.

### SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVÉS

Le conseil municipal décide sous réserve des documents demandés d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018

Association de soins à domicile Sully sur Loire :	150.00 €
Amicale de sury :	150.00 €
ASL :	250.00 €
Asl Sury aux bois activité d'été	300.00 €
	(subventions 2017 et 2018)
Assope	150.00 €
Cavaliers sury	150.00 €
Refuge des animaux	250.00 €
DDEN	20.00 €
Fondation du patrimoine	75.00 €
Soit	1495.00 €

### SUBVENTION CCAS SURY AUX BOIS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2018 : CCAS de Sury Aux Bois : 4 700 €

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncières sur les propriétés bâties et non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement de 1 % pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2018.

Taxe d'habitation 10.77 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.34 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.13 %

De porter à la connaissance de la population que ces taux sont identiques à l'année dernière, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat. De charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

## Réunion du 28 mars 2018

### VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 de la commune.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vignier Dominique examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 32 320.34 € Réalisées : 12 661.54 €

Recettes : Prévues : 32 320.34 € Réalisées : 11 806.40 €

Investissement :

Dépenses : Prévues : 439 798.01€ Réalisées : 9 147.33 €

Recettes : Prévues : 439 798.01 € Réalisées : 44 696.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : Déficit de 855.14 €

Investissement : Excédent de 35 548.67 €

Hors de la présence de Madame le Maire le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion du comptable public et arrête ainsi les comptes.

### AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-855,14
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif.	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	23 220,34
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	22 365,20
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement ( précédé du signe + ou - )	47 250,68
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	22 365,20
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002	22 365,20
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régimes SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-50 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Votants 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil de municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif assainissement 2018 de la Commune de Sury-aux-Bois soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 32 665.20 € Recettes : 32 665.20 €

En section d'investissement :

Dépenses : 449 546.88 € Recettes : 449 546.88 €

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Petit Philippe examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 8 097.01 € Réalisées : 5 151.88 €

Recettes : Prévues : 8 097.01 € Réalisées : 3 400.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : déficit de 1 751.88 €. Hors de la présence de Madame le Maire le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion du comptable public et arrête ainsi les comptes.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10, Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 de la commune.

## AFFECTATION DE RESULTAT CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 751,88
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 697,01
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 945,13
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 945,13
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 945,13
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil de municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune de Sury-aux-Bois CCAS soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 7 645.13 € Recettes : 7 645.13 €

## VOTE DU COMPTE DE GESTION Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 de la commune.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Dominique VIGINIER examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 748 011.31 € Réalisées : 580 197.40 €

Recettes : Prévues : 748 011.31 € Réalisées : 780 614.82 €

Investissement :

Dépenses : Prévues : 113 050.89 € Réalisées : 38 486.22 €

Recettes : Prévues : 113 050.89 € Réalisées : 47 189.59 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : Excédent de 200 417.42 €

Investissement : Excédent de 8 703.37 €

Hors de la présence de Madame le Maire le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion du comptable public et arrête ainsi les comptes.

## AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-32 753,89
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	233 171,31
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	200 417,42
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	8 703,37
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	200 417,42
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	200 417,42
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le conseil de municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune de Sury-aux-Bois soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 693 817.42 € Recettes : 693 817.42 €

En section d'investissement :

Dépenses : 142 604.39 € Recettes : 142 604.39 €

## Réunion du 17 mai 2018

### AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION REHABILITATION DE LA STATION D'ASSANISSEMENT.

Après échanges de vues, le conseil municipal, délègue au maire le soin de lancer la consultation des entreprises et les demandes de subvention dès que le maître d'œuvre aura mis le projet en état, d'accomplir tous actes et de signer tous documents relatifs à ce dossier, et par ailleurs de finaliser la demande de subvention correspondante auprès de l'AESN.

### MARCHE DE PRESTATION DE FOURNITURE ET DE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le maire rappelle le départ à la retraite de la personne en charge d'assurer les repas du service public de restauration scolaire à compter de la rentrée prochaine. Ce départ, le poids des normes, la difficulté de maintenir un service permanent dans une petite structure, sont entre autres autant d'éléments qui notamment conduisent le conseil à recourir à une solution externe.

Après avoir pris des renseignements auprès d'un professionnel, il s'avère que sous réserve de quelques travaux, la cuisine peut être conservée pour la réalisation des repas sur place et que le coût de la prestation comprenant la confection des repas et le service s'élèverait à environ 50 000 € TTC par année scolaire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'un marché public de prestation de services pour l'exploitation du service public de restauration scolaire.

Le conseil décide d'approuver le principe du recours à un marché public de prestation de services pour l'exploitation du service public de restauration scolaire, d'autoriser le maire à engager la procédure de marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de prestation de fourniture et de service de restauration scolaire

Coût prévisionnel : 50 000 € TTC

Date de démarrage de la prestation : rentrée scolaire 2018/2019 soit à partir du trois septembre 2018.

Procédure : Le marché est passé selon la procédure adaptée.

Condition de candidature : La procédure est une procédure ouverte à toutes les entreprises.

Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet peut :

- être demandé, par courriel ou courrier papier aux coordonnées ci-dessus ;

- être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)

Date limite de remise des offres : 12 juin 2018, à 17 heures.

Critères de choix : Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.

Les offres seront analysées et classées au regard des critères prix (40 %) et valeur technique et opérationnelle (60 %)

Le prix est analysé au regard du prix forfaitaire proposé, la valeur technique et opérationnelle au regard du mémoire remis.

Plusieurs critères étant retenus pour attribuer le marché, la commune s'oppose expressément à la faculté pour les candidats de proposer des variantes.

Après avoir pris connaissance des offres, la commune pourra engager les discussions et/ou négociations avec les 2 candidats classés en premier et en second. Les discussions ou négociations pourront porter sur tout élément du dossier de consultation sans toutefois dénaturer l'objet de la consultation. A l'issue, les candidats ayant pris part aux discussions et/ou négociations remettent leur offre ultime.

Toutefois, la commune se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

A noter que le coût prévisionnel de la prestation est inscrit au budget de l'année en cours.

D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir.

### RECOURS A UNE PLATE-FORME INTERNET VENTE AUX ENCHERES DE MATERIAUX, MATERIELS ET MOBILIER

La commune est propriétaire de matériels, objets et éléments mobiliers, matériaux, qui sont voués, après usage, à la réforme ou la destruction pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement ou bien par ce qu'ils ne servent plus, ne sont plus utiles, demeurent inexploités. De plus, lors de l'opération « cœur de village » la commune notamment a récupéré des matériaux et du mobilier urbain inexploités pour son usage.

Considérant, la volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels réformés dont elle n'a plus l'utilité, la démarche de développement durable à laquelle la commune souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi, la possibilité de recourir à des sites d'enchères en ligne pour vendre ces matériels (véhicules, éléments de mobiliers, matériels de bureau, équipements informatiques, matériels et équipements techniques, matériaux etc.), que ce dispositif sera mis en œuvre auprès d'entreprises spécialisées pour la vente aux enchères de biens appartenant aux collectivités territoriales.

Après examen de la concurrence, la commune a retenu la société SAS BEWIDE, domiciliée 1 place de Strasbourg – 29200 BREST, exploitant la plateforme de vente aux enchères « Web enchères »

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plate-forme Internet de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales ; approuve la liste des biens figurant en annexe, pour les soumettre à la vente par voie de courtage d'enchère en ligne, autorise Madame le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants,

### DEMANDE DE SUBVENTION TENNIS

Le court de tennis propriété de la commune, implanté depuis plus de 20 ans est utilisé régulièrement par une association communale ASL qui pratique l'enseignement de la discipline auprès des enfants, et des adultes, organise des stages pendant les périodes de vacances, et qui voudrait développer des animations (tournois etc...) et ainsi accroître son activité.

Le directeur de l'école (98 enfants) souhaiterait pouvoir en faire bénéficier ses élèves pendant les temps scolaires. Il y a renoncé compte tenu de l'état du terrain.

En outre le court est également ouvert à tout public (Par des adultes et enfants, hors association, et licenciés).

Ouvert en semaine et le week-end, hors les heures planifiées par l'association.

La remise en état du court permettrait de développer les activités sportives et les animations qui ne sont pas envisageables compte tenu de l'état du court et permettraient d'augmenter la fréquentation.

Cette opération est éligible pour une demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité.

En conséquence le conseil municipal sollicite une subvention à ce titre à hauteur de 30 % ;

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement

	Montant	H.T.%
<b>DEPENSES :</b>		
Total dépenses :	25 779.00 €	100%
<b>RESSOURCES :</b>		
Contrat de Ruralité :	7 733.70 €	30 %*
Conseil Régional :		
Conseil Départemental :	12 889.50 €	50 % en attente de l'arrêté
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	5 155.80 €	
<b>Total des ressources :</b>	<b>25 779.00 €</b>	<b>20%</b>

Votants 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

### AFFAIRES DIVERSES

La commune souhaite mettre aux services des administrés un panneau d'information disponible sur smartphone en téléchargeant une application : PANNEAUPOCKET

La séance est levée à 00h30.

## Etat Civil 2018 extrait du registre d'état civil



### Bienvenue dans ce monde

à Zoé VACHER née le 11 janvier 2018  
à Raphaël FLEURY né le 30 janvier 2018  
à Soléane CALVENTUS née le 01 mars 2018  
à Myriam ZIDARIC née le 03 avril 2018  
à Margot ANDRÉ ROY née le 10 avril 2018  
à Mya BUISSON née le 18 avril 2018



### Ils se sont mariés à Sury-aux-Bois

Monsieur VAN SPEYBROCK Grégory et Madame PAVILLA Linda  
le 07 juillet 2018



### Ils nous ont quittés

Monsieur GÉRARD Michel  
Madame THEVENIN épouse VOSSION Jeanne

## QUAND UNE ALSACIENNE S'INVITE CHEZ NOUS...

Le 23 juin dernier, un agriculteur qui faisait les foins a eu la surprise de rencontrer une visiteuse inattendue : une cigogne, campait impassible dans son champ. Le photographe, resté dans son tracteur pour ne pas l'effaroucher, a pu prendre cette star à plumes, qui semblait prendre la pose en toute tranquillité.



Peut-être êtes-vous plusieurs à l'avoir rencontrée ?



# Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.



En ce jour, nous rendons hommage à nos compatriotes et à leurs frères d'armes, combattants de 1940, Français libres qui n'ont jamais cessé le combat, Résistants de l'intérieur ayant héroïquement rejoint la lutte, soldats de l'Armée d'Afrique couverts de gloire, combattants rassemblés pour libérer notre terre opprimée et poursuivre le combat au-delà du Rhin et des Alpes, à tous, nous exprimons notre gratitude et notre admiration.

A la suite du Général de Gaulle, ils ont relevé notre honneur et permis à la France d'être à la table des vainqueurs. Leur épopée est entrée pour toujours dans l'Histoire. Nous n'oublions pas que, dans le Pacifique, la guerre se poursuivait encore plusieurs mois avec son cortège de souffrances.

Nous sommes également rassemblés pour exprimer notre indéfectible gratitude à nos alliés. Venus du Royaume-Uni et du Commonwealth, des Etats-Unis, d'Union soviétique et de tant d'autres nations d'Europe et du monde, nous n'oublions pas les sacrifices qu'ils ont consentis. Ensemble, au prix d'innombrables souffrances, ils sont sortis victorieux du combat décisif pour la liberté, pour l'honneur, pour la dignité des hommes.

Souvenons-nous de toutes celles et de tous ceux qui périrent, anéantis par la folie criminelle des nazis : victimes de l'extermination, des persécutions et de l'oppression, déportés, fusillés, massacrés, internés, martyrs d'une idéologie barbare.

Nous sommes rassemblés pour témoigner notre solidarité à toutes celles et à tous ceux dont la vie fut à jamais marquée par les dramatiques conséquences de cette guerre impitoyable : prisonniers de guerre soumis à une douloureuse captivité, requis pour le service du travail obligatoire et réfractaires, populations annexées, déplacées, brutalisées. Nous pensons aux veuves et aux orphelins, aux blessés, à toutes les victimes civiles.

La victoire des nations alliées, le 8 mai 1945, a consacré la victoire de la démocratie, des valeurs universelles et de la dignité de l'Homme. L'idéologie criminelle et raciste était vaincue.

Le 8 mai 1945, la France était à Berlin, effaçant la défaite de mai 1940 et l'esprit collaborationniste. Dès le 18 juin 1940, la France avait dit son refus et sa volonté d'agir pour retrouver sa place au sein des grandes nations, afin de porter son message universel et humaniste de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.

Françaises et Français de toutes origines et de toutes convictions, nous voulons ainsi manifester notre fidélité à nos héros. Dans une Europe réconciliée, nous savons qu'il faut sans cesse rester vigilants pour défendre ces valeurs et nous réaffirmons notre détermination à les transmettre aux générations futures.

**Merci aux enfants qui ont répondu présents pour commémorer ensemble cet événement en chantant la Marseillaise.**



Grâce aux soins attentifs de Monsieur Coupé, les noms des disparus, morts pour la France, sont de nouveau visibles et nous aident à ne pas perdre la mémoire.



Merci à Sury Auto Collection, qui, à l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai a présenté des modèles de voitures d'avant la seconde guerre mondiale.



# La page de l'école

Une fin d'année **historique, exotique, aquatique, généalogique, artistique !**

**Jeudi 7 juin,**  
Visite du **zoo de Beauval.**  
« L'Odysée des lions de mer »  
et animation sur les animaux  
d'Afrique

**Fin mai,**  
les Ce1-Cm1  
découvrent **la voile** à  
**Damgan (56)**

**Mardi 22 mai,**  
Les PS-MS rencontrent  
leurs **correspondants** de  
Férolles.  
**Parcours photo** à  
**Orléans**

**Jeudi 21 juin**  
Rencontre entre les  
Cm1-Cm2 et des  
ancien(ne)s de Sury  
pour clore **un projet**  
de **correspondance**

**Du 25 au 29 juin**  
**Classe USEP**  
pour les Ce2-Cm2  
Canoé-Kayak, escalade,  
faune et flore

**100**  
c'est le nombre  
d'élèves attendus  
pour la rentrée de  
septembre.  
Il faudra donc  
pousser les murs.

## Remise traditionnelle des dictionnaires



Le maire a remis cette année, aux huit élèves de CM2 qui terminaient leur dernière année à l'école primaire de Sury-aux-Bois, un imposant dictionnaire « Le Robert » et un livre sur l'histoire des institutions de la République Française. Au cours de cette cérémonie, chaque élève a lu un discours rédigé par ses soins, témoignant du plaisir qu'il a eu à fréquenter l'école primaire et de la reconnaissance qu'il avait à l'égard des différents enseignants qui lui ont dispensé leur aide et transmis leur savoir.

**Bonne chance et tous nos vœux de réussite aux collégiens, Alicia, Agatha, Eloïse, Lola, Louise, Merlin, Tatiana, Victoria, pour leur nouvelle vie au collège de Châteauneuf-sur-Loire !**

*NB : Des invités surprise, une couvée de cannetons sauvages, ont animé le goûter partagé avec toute la classe ...*



# **+** FORMATION PREMIER SECOURS PERSONNEL COMMUNAL

Le mercredi 6 juin 2018, les employés communaux avaient rendez-vous dans la salle de conseil municipal afin de suivre une formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 - premiers secours).

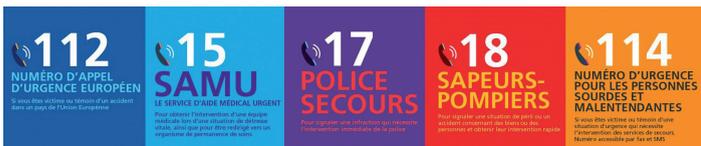
Cette journée de 7 heures réalisée par Geoffrey, formateur de l'Association de Protection Civile du Loiret - APC 45 - de l'organisme de Protection Civile a permis d'apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne, malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque.

Tout au long de la session, les agents ont alterné échanges théoriques, apprentissages pratiques et mise en situations : malaise, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, obstruction des voies aériennes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, alerte à la population.

A l'issue de la formation, un certificat de compétence, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, a été délivré à chaque participant. Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat. **Bravo !...et Merci.**



Nous vous rappelons que la commune détient un défibrillateur sous la halle au 22 rue de la mairie, sous la halle.



## LA MAISON DES ADOLESCENTS DU LOIRET

La Maison des adolescents du Loiret accueille gratuitement tout adolescent, de 11 à 21 ans seul ou accompagné ; ainsi que l'entourage, de façon confidentielle. Toutes les problématiques peuvent être abordées : difficultés relationnelles, difficultés scolaires, addictions, mal-être, ... Pour cela, une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, psychomotricienne, psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers, pédopsychiatre), assure un accueil rapide, une écoute et une évaluation globale de la situation. Lorsque cela s'avère nécessaire, un accompagnement de courte durée peut être proposé et/ou une orientation vers des structures adéquates.

Les parents d'adolescents peuvent également participer gratuitement aux groupes de parole et aux conférences.

Contacts : **02 34 28 35 05 / contact@amara45.fr / Facebook**

**ORLEANS**  
40 rue Porte Madeleine  
45000 ORLEANS

Ouverture au public:

- Lundi : 15h-18h
- Mercredi: 13h-18h
- Vendredi : 15h-18h

**MONTARGIS**  
Centre Nelson Mandela  
31 avenue Louis Maurice  
Chautemps  
45200 MONTARGIS

Ouverture au public:

- Mercredi: 14h-18h
- Vendredi : 15h-18h

## RAPPEL DES PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS D'INTEMPÉRIES

### VENTS VIOLENTS - NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE

CONSÉQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<p>Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone occasionnant des coupures de réseau pendant des durées relativement importantes.</p> <p>Une dégradation de l'alimentation en eau potable quantitative ou qualitative est possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</li> <li>• Des branches d'arbres risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.</li> <li>• La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</li> <li>• Suivez les conseils donnés par les responsables de votre alimentation en eau potable (mairie, société fermière).</li> <li>• Ne vous promenez pas en forêt.</li> <li>• En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</li> <li>• N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.</li> <li>• Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li> <li>• Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li> </ul>

### VIOLENTS ORAGES - NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.</li> <li>• Des inondations de caves et points bas peuvent se produire rapidement.</li> <li>• Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt dus à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.</li> <li>• Ne vous abritez pas sous les arbres.</li> <li>• Évitez les promenades en forêts.</li> <li>• Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</li> <li>• Signalez, sans attendre, les départs de feux dont vous pourriez être témoin.</li> </ul>
---	--

## RESTAURATION SCOLAIRE

Marie Claude Absolu, depuis des décennies se charge, haut la main, de la restauration de la cantine scolaire, mettant son point d'honneur à assurer en toute circonstance, la confection journalière des repas des enfants. Elle a décidé de prendre une retraite largement méritée. A partir de la rentrée scolaire de septembre 2018/2019, suite à l'appel d'offre lancé par la commune, la société API Restauration assurera, sur place, la continuité et la pérennité du service.

[www.api-restauration.fr](http://www.api-restauration.fr)

## ALSH : Juillet-Août 2018 c'est bientôt l'été !

Le centre de loisirs de Sury-aux-Bois fonctionne du lundi 9 juillet au vendredi 3 Août. Il a pour vocation d'offrir aux enfants de la commune et alentours des loisirs adaptés à leur âge. Pour ce faire, ils bénéficient d'un espace agréable qui leur est spécialement réservé avec une équipe d'encadrement composée d'animateurs qualifiés.

Pour mener à bien leurs objectifs pédagogiques, l'équipe d'animation a organisé un programme d'activités à thèmes.

Quelques exemples :

Pour les 3-8 ans : activité manuelle, chasse au trésor, jeux d'expression, pôle autour du livre.

Pour les 9-15 ans : lancement du projet «gazette», création d'un totem de tri pour le recyclage, grand jeu avec utilisation des nouvelles technologies, mini camp de plusieurs nuits.

Des sorties en journée sont organisées une fois par semaine : cité des Sciences à Paris, base de loisirs de Buthiers, piscine de Bellegarde...

**Les inscriptions se font à la semaine,  
vous pouvez inscrire vos enfants et leurs copains !**

## REPAS DE PRINTEMPS

Dimanche 18 Mars à la salle polyvalente les aînés de Sury aux bois se sont retrouvés pour partager le traditionnel repas de printemps offert par le CCAS (centre communal d'action sociale).

Ce repas a été préparé par le traiteur Sevestre de Chatenoy (punch créole, feuilleté pomme andouille sauce calva, dos de cabillaud au beurre nantais, trou normand, estouffade de biche aux aïrelles, salade, fromage et café gourmand pour finir) et animé par le chanteur Camille Clément.

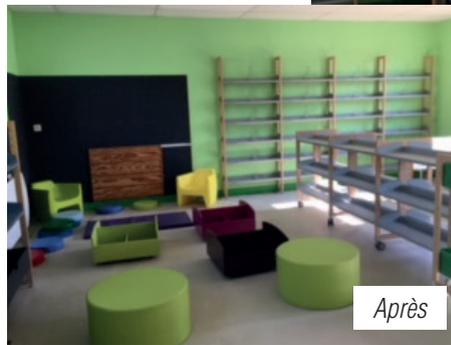
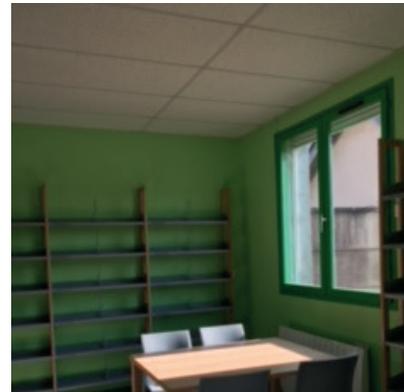
Un moment de retrouvailles qui a permis d'échanger les souvenirs des années passées au village et qui s'est terminé par des chants et des danses.

Chaque participant est reparti avec une petite fleur à planter dans son jardin !



## LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque qui occupait l'ancien appartement de l'instituteur au premier étage de la mairie déménage. Elle s'installe dans des locaux accessibles pour tous publics, aménagés conformément à son usage. La bibliothèque, lieu d'échange, d'incitation à la lecture et plus généralement à la culture est animée et gérée par des bénévoles motivés et impliqués. N'hésitez pas à leur rendre visite.



## CAMION PIZZA D'ADELINE

Tous les vendredis soirs de 18h à 21h30 le camion pizza vous attend sur la place de l'église.



Vous pouvez même déguster sur place. Adeline vous propose de nombreuses pizzas à base de tomates ou de crème. Elle propose également des bruschetta et des desserts.

Pour toute commande, veuillez contacter le 06 15 73 35 08.

**Vendredi soir c'est pizza !**

## REPARATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE



La réparation des dégâts causés par la tempête a nécessité le recours à une nacelle qui a permis à l'entreprise en charge des travaux de procéder au remplacement des ardoises arrachées ou cassées, la repose à d'un abat-son en zinc envolé, à la réparation des châssis des ouvertures du toit.

## PANNEAUPOCKET du nouveau pour vous informer

816 habitants sur 3800 hectares, un habitat dispersé, un centre bourg, un hameau au pont des Besniers... pas toujours évident d'informer les habitants au bon moment, malgré les informations diffusées sur les panneaux d'affichage traditionnels, par le bulletin municipal, par internet...

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, une nouvelle source d'information qui s'ajoute à celles existantes via votre téléphone mobile... qui vous permet de connaître les événements locaux et l'actualité de la commune dans votre poche... ou dans votre sac où que vous soyez et quand vous le souhaitez.

Pour mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Pas besoin de créer un compte !

L'utilisateur de PanneauPocket, qu'il soit habitant permanent ou de passage, n'a pas besoin de communiquer son numéro de téléphone ou son adresse mail pour être informé. L'utilisation de l'application est gratuite et illimitée, quelque soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.

## BIENTÔT, VENTES AUX ENCHÈRES EN LIGNE

La commune a décidé de recourir à une plateforme de courtage aux enchères par Internet «Webenchères» pour mettre en vente des biens mobiliers (par exemple : matériels, objets et éléments mobiliers, matériaux) qui sont voués après usage, à la réforme ou la destruction pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement ou bien par ce qu'ils ne servent plus, ne sont plus utiles, demeurent inexploités.

Recourir à une plateforme de courtage aux enchères par Internet, permet de vendre, aux enchères, en ligne, ces objets, au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes. De plus, donner la possibilité aux objets ainsi vendus d'entamer une seconde vie initie une démarche de développement durable, rationalise les espaces de stockage, instaure un nouveau vecteur de communication aux habitants et crée une source potentielle de recettes.

Nous vous informerons par le site internet et par PanneauPocket quand les ventes démarreront.

Adresse du site réservé aux collectivités locales :

<https://www.webencheres.com>

## HALTE AUX LINGETTES !

Les lingettes sont la cause de l'obstruction des canalisations du réseau d'assainissement collectif constatée plusieurs fois cette année. Merci aux utilisateurs de s'abstenir de les jeter dans les toilettes.



## CONCERT CŒUR DES LOGES

En cette fin de chaude après-midi du premier juillet, le Chœur des Loges sous la direction de Frédéric Mura, a investi l'église Saint Georges de Sury-aux-bois, pour offrir et partager, son amour de la musique et sa joie de vivre. Au programme des motets et chants liturgiques classiques : Cantate Domino de Léo Hassler (1564-612), Ave Maria de César Franck, Stabat mater de Zoltan Kodaly (1882- 1967), Ave Verum de Mozart, O Jesu Christe de Van Berchem (1505-1567) Signori Del Cime - Bepi di Marzi (1958) Gabriel's Oboe d'Ennio Morricone (1986) Tibie Paiom de Dmytro Bortnianski (1751-1825).

Après l'entracte la deuxième partie a été aux chants traditionnels et modernes avec Amazing Grace (traditionnel populaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle), un negro spiritual : My Lord what a morning, la chanson d'Orfée avec «Manha do Carnaval» de Luis Bonfá, Yesterday des Beatles... là Frédéric a créé la surprise en interprétant le morceau tout en dirigeant le chœur... Verte Campagne des compagnons de la chanson, le magicien d'OZ avec Over the rainbow de Harold Harlen, a concert celebration d'Andrew Lloyd Weber. Suite aux rappels du public, «Que c'est beau la vie» a clôturé ce concert... ou presque puisque choristes et

public se sont retrouvés autour d'un pot, histoire de prolonger ensemble la magie du spectacle.

Merci à Frédéric Mura et aux chanteurs du Chœur de Loges qui sont venus gratuitement nous donner ce spectacle de très grande qualité...uniquement pour donner un moment de plaisir à l'auditoire ravi.



entre "Loire Canal et Forêt d'Orléans"

# INAUGURATION DU CŒUR DE VILLAGE

**Samedi 9 juin, 11 heures** : Le cortège des personnes venues fêter l'événement quitte la place de l'église et bénéficie d'une visite guidée pour commenter avec la sono assurée par Dominique et Jean-Louis, les travaux réalisés et financés par la Communauté de Communes des Loges :



Le réaménagement de la rue Roger Berthelot où le ruban, tenu de main de maître par Arthur et Gabin est coupé, le réaménagement de la place de l'église et de ses abords avec la voirie périphérique et ses liaisons avec le canal, l'aménagement de la RD 909 dans le centre bourg, des rues de l'Église et du Lavoir, de la Ruelle de l'Église, la mise en valeur du monument aux morts, de la mairie avec la création d'une rampe d'accessibilité, de la fontaine Saint Georges, la mise en place d'une ruche pédagogique verticale pour créer une animation et un pôle d'attractivité à proximité de la mare, la sécurisation des cheminements piétonniers principalement pour les enfants se rendant de l'école au restaurant scolaire, l'aménagement de places de stationnement le long de la rue de la mairie. La modernisation de l'éclairage public pour diminuer son coût de fonctionnement et augmenter son efficacité et la mise en valeur nocturne de l'église.

La visite terminée toute la troupe se retrouve devant l'église pour écouter les traditionnels discours : par ordre d'intervention, le maire, Jean-Pierre Garnier, Président de la Communauté de Communes des Loges, Philippe Vacher, président du Pôle d'équilibre territorial et rural Forêt d'Orléans Loire Sologne, et conseiller départemental du canton de Châteauneuf-sur-Loire, Laurence Bellais, vice-présidente du Conseil Départemental du Loiret, Présidente de la Commission du Développement des Territoires, de la Culture et du Patrimoine Anne Besnier, vice-présidente à la Région Centre - Val de Loire.

Puis tout le monde, élus, maires voisins, riverains, et les autres invités se retrouvent sous les tilleuls à l'ombre pour partager le pot de l'amitié servi et préparé par Jean-Louis, Françoise, Laurent, Sylvie.

Merci à tous ceux qui ont répondu à l'invitation conjointe de Jean-Pierre Garnier et de votre maire.

Merci à vous tous qui avez œuvré dans un climat de respect mutuel, de bienveillance et de convivialité, autant de facteurs d'efficacité qui ont largement contribué à solutionner les difficultés rencontrées, et au final à réaliser cette opération : aux riverains, qui ont subi avec patience, les nuisances causées par les travaux, et signalé les problèmes et incidents et désagréments dans un esprit de concertation ,aux facilitateurs, qui ont prêté leur terrain pour permettre aux entreprises de se garer et de mettre du matériel, à monsieur Landré directeur technique de la CCL, maître d'ouvrage, aux architectes, aux entreprises, au conseil départemental, aux élus qui ont activement et assidûment participé aux réunions hebdomadaires de chantier, mais pas seulement, au personnel communal, qui a mis la main à la pâte, à l'apicultrice, au restaurateur du monument aux morts.



## THÉÂTRE À SURY-AUX-BOIS : VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018

A noter sur vos tablettes. le vendredi 7 décembre 2018 à 20heures trente, à la salle polyvalente de Sury-aux-Bois, la troupe « corps@textes », artistes amateurs de talent joueront « **AMOURS PASSAGES et PAS SAGES** », spectacle de leur composition. Si vous avez envie de sourire ou de rire, n'hésitez pas.

« Elle l'aime, lui non plus, pour le meilleur et pour le pire. Si l'amour est une chose sérieuse, la jeune troupe corps@textes a choisi de traiter une partie du sujet avec légèreté et humour. Des amours qui se font et se défont, des histoires simples ou plus compliquées, des personnages qui prennent le mariage au sérieux, d'autres beaucoup moins. L'amour dure-t-il une vie ? Ce couple-là passera-t-il la soirée, celui-ci a-t-il besoin de pimenter le quotidien, celui-là a-t-il trouvé son équilibre ? De l'amour sincère, malmené, raté, réussi. Les acteurs vous proposent des tranches de vie imaginées, suite d'imbroglions sans complexes, pour une soirée divertissante. »



## LA SEMAINE BLEUE

Dans le cadre de la « semaine bleue », sous l'égide du Conseil départemental et à l'initiative du Comité départemental d'entente pour la semaine bleue, les manifestations suivantes sont programmées :

**Samedi 29 septembre 14h30**, Auditorium Jean Poulain à Briare, récital «Barbara»

**Jeudi 4 octobre 14h30** Salle des fêtes de Saint Denis en Val.

**Samedi 6 Octobre 4 heures** Centre culturel du Grand Ecrin à Malesherbes, Festival des Chorales.

**Dimanche 7 Octobre 14h30**, Espace Béaire à la Chapelle Saint Mesmin, spectacle de Danse.

## TRAVAUX TRÈS HAUT DÉBIT ÇA AVANCE...

Le Département du Loiret assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil pour la construction d'un réseau de télécommunication à très haut débit (THD).



A partir du mois de février le Département a assuré la construction d'infrastructures d'accueil du réseau départemental de télécommunications à très haut débit (GC THD) sur le tronçon des communes de SURY-AUX-BOIS et de CHATENOUY.

Les travaux sont réalisés sur le domaine public de la commune de SURY-AUX-BOIS, hors agglomération entre Chicamour (Route de la Noue Boulaie et route de Chicamour) et l'entrée d'agglomération de SURY et d'autre part entre Chicamour et l'entrée du bourg de Chatenoy. Ces travaux sont achevés début juin.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX : 5 rue du 8 mai 1945 - 45150 Jargeau

Lundi :	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30	Jeudi :	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30
Mardi :	8h30 à 12h30	Fermé l'après midi	Vendredi :	Fermé toute la journée.	
Mercredi :	Fermé le matin	13h30 à 17h30			

## PISCINE DE JARGEAU ET CHATEAUNEUF/LOIRE Durant l'été, les horaires des piscines sont adaptés

### A Jargeau Matinées réservées aux centres de loisirs

Lundi	14h – 19h15
Mardi	14h – 20h15
Mercredi	14h – 19h15
Jeudi	14h – 19h15
Vendredi	14h – 19h15
Samedi	14h – 18h15



### A Châteauneuf sur Loire Ouverture publique toute la journée :

Lundi	10h – 20h
Mardi	10h – 13h et 14h – 20h
Mercredi	10h – 20h
Jeudi	10h – 13h et 14h – 20h
Vendredi	10h – 20h
Samedi	10h – 13h et 14h – 20h
Dimanche	11h – 17h



### A partir de la rentrée, la piscine de Châteauneuf sur Loire fait peau neuve !

La CCL a confié au groupement d'entreprises BAUDIN CHATEAUNEUF la réhabilitation complète de la piscine dont les installations techniques étaient arrivées en fin de vie.

Les principaux éléments du programme sont :

- La réfection du bassin intérieur de 25 m x 10 m
- La création d'un bassin d'activité couvert de 80 m<sup>2</sup> destiné prioritairement aux activités de type aquagym, aquabike, apprentissage...
- La réfection du bassin extérieur de 25 m x 15 m : revêtement inox et profondeur modifiée (1,80 m sur toute la surface)
- Création d'un splashpad (jeux d'eau sans profondeur) extérieur
- Réfection complète du hall d'accueil et des vestiaires

La fermeture de la piscine est prévue le dimanche 2 septembre 2018. Les travaux se dérouleront durant 18 mois. La réouverture est envisagée en février 2020.

Pendant cette période, la piscine de Jargeau modifie ses horaires d'ouverture au public :

**Période scolaire :** Mardi 17h15 - 20h15 • Mercredi 14h45 - 18h15 • Samedi 10h - 13h15 et 14h45 - 18h15 • Dimanche 10h - 13h



## Association Sport et Loisirs

« Après la rénovation du cœur de village, la vie locale devrait reprendre de la vigueur dans notre commune !... »

**L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de Sury aux bois** ne restera pas en retrait de cette nouvelle vitalité !... Surtout que l'avenir, très proche, se présente sous les meilleurs auspices. Grâce à notre conseil municipal qui a œuvré pour le développement des activités que nous avons l'honneur de gérer pour tous les SURIENS, et surtout pour notre jeunesse...

Deux principales structures vont, enfin, voir leur renaissance à la fin des vacances scolaires : la **BIBLIOTHEQUE** et, un peu plus tard, le **COURT DE TENNIS**.

Un nouveau local, extrêmement agréable et bien meublé, va accueillir les quelques 3500 volumes que nous mettons à la disposition de tous les lecteurs, petits et grands... Avec, en plus, la promesse d'une très grande variété de lectures récentes, qui sera mise à notre disposition par la médiathèque du Loiret. En effet, nous allons pouvoir développer des relations très riches avec cette institution, qui nous propose formation, animations culturelles et prêts de documents de toutes natures...

Madame **PORTEJOIE Christelle** vous recevra donc avec un grand plaisir dans ces nouveaux locaux, et l'A.S.L., en relation avec la mairie, vous informera, très bientôt, des dates d'inauguration et d'ouverture de notre nouvelle bibliothèque...

Nous faisons appel à toute personne de bonne volonté pour agrandir notre effectif de gestionnaires : elles peuvent nous contacter au **06 12 26 12 09** ou à la bibliothèque actuelle, le vendredi de 16 heures 30 à 17 heures 30.

Côté TENNIS, après une saison très active au sein de l'école de tennis, qui a accueilli 15 enfants chaque samedi matin, et va arrêter, à partir du 7 juillet, ses activités pendant les vacances scolaires. Comme chaque saison les cadeaux ont été nombreux pour récompenser le travail des jeunes de 6 à 13 ans...

**La très grande nouvelle** est que le court sera refait à l'automne, ce que nous attendions depuis des années... De plus, contrairement aux autres saisons, nous allons pouvoir bénéficier de la salle des sports de Vitry aux Loges **pendant l'hiver** et, donc, de continuer les cours de tennis en salle ou de pouvoir jouer en loisir... Nous continuerons à animer pendant les vacances scolaires, au sein de nos sections TENNIS, V.T.T., et TIR A L'ARC. Nous vous informerons par affichages ou flyers des activités développées et des dates...

**MAIS, SURTOUT, POUR VOS ENFANTS, LE TRADITIONNEL STAGE D'ACTIVITES MULTISPORTS D'AVANT RENTREE SCOLAIRE AURA BIEN LIEU DU 20 AU 25 AOUT, SOUS LA DIRECTION DE Karine MAHEO. (Basé sur le tennis, vos enfants pourront faire du V.T.T., du tir à l'arc, du canoë, des sports de ballons et... du golf).**

**Pour tout renseignement : 06 12 26 12 09.**



**CAP.EQUIDRESS** a été créée en décembre 2017 afin : d'aider les publics handicapés à accéder à la compétition équestre, de faciliter l'accueil des personnes handicapées auprès des structures équestres, de sensibiliser et faire découvrir à des personnes valides et handicapées l'équitation handisport en partenariat avec des sites équestres, des communes, des associations et/ou des forums.

Ce qui a motivé la création de notre association : Le constat que malgré ces politiques volontaristes dont les valeurs sont tout à fait honorables, l'accès au sport et en particulier au sport équestre est difficile pour les personnes souffrant d'un handicap et notre objectif est de contribuer à l'inversement de cette tendance.

En effet, nous croyons dans les valeurs du sport et de l'équithérapie.

**Contact** : Présidente : **Sophie BOULANGER**

Adresse mail : **associationcap.equidress@gmail.com**

Tel : **06 31 36 89 31**

## CAVALIERS DE SURY



Le grand départemental de tourisme équestre a élu domicile à Sury les 23 et 24 juin.

Le week-end avait bien commencé par la fête de l'école organisée par l'ASSOPE le vendredi en fin d'après-midi.

Les cavaliers de Sury ont pris le relais le samedi avec l'accueil des premiers cavaliers vers 17h, ces derniers ont installé leurs chevaux et bivouac pour la nuit.

En même temps, l'ASL proposait une animation tir à l'arc et l'Amicale un concours de pétanque.

Nous nous sommes tous retrouvés pour le verre de l'amitié.

Un dîner, suivi d'un feu de Saint Jean a ensuite été servi aux Suryens et aux participants. Un orchestre de vieux rocks américains a animé la soirée jusque tard dans la nuit.

Dimanche matin, d'autres cavaliers, qui n'avaient pas couchés sur place, nous ont rejoints.

Les premiers randonneurs sont partis pour un circuit d'une vingtaine de kilomètres vers 9h.

Nous avons pu compter 82 participants (cavaliers et attelages).

Nous remercions la mairie pour le prêt de la salle et du terrain ; l'Assope pour le prêt du barnum ; l'ASL pour son animation tir à l'arc ; l'Amicale pour son animation pétanque et sa gestion du feu de St Jean et enfin le SAC pour sa présence le dimanche.

Cette fête fut une belle réussite et une démonstration de la solidarité des associations du village.

Quelques nouvelles de nos cavaliers suryens. Les plus jeunes se sont qualifiés pour les championnats de France poneys à Lamotte Beuvron en juillet. Clément et Bruno se classent régulièrement en CSO. Anne et son poney finissent 2<sup>ème</sup> du grand régional en individuel et par équipe.





# SURY AUTO COLLECTION

33, rue de la Brosse Robin  
45530 Sury aux Bois  
Tél : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr  
www.sury-auto-collection.org



adhérent n°1260

Un semestre bien rempli

La Route Blanche s'étant magnifiquement bien déroulée avec 50 équipages inscrit au départ et 48 à l'arrivée à Evian, ce fut ensuite le Raid Hivernal qui emmena les 120 équipages de Sury à Aurillac dans le Cantal. La ville et les clubs locaux, organisèrent une arrivée digne de grand rallye. Les rencontres intemporelles à Montargis qui regroupe tous les 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois environ 100 voitures et à Sury tous les 4<sup>ème</sup> avant déménagement vers Châteauneuf pour recevoir 50 voitures.

Une balade en Périgord le Week end de l'ascension avec dégustation de foie gras, vin de noix magret et autre digestifs divers et variés. Le château des Milandes, un plongeon dans la préhistoire à Lascaux IV, Domme, et voilà un séjour bien rempli.



Il y a eu aussi la rencontre à l'aérodrome de Pithiviers le Vieil d'environ 40 avions de collection avec le passage de notre club.

Le 14 juillet la montée du Puy Mary Historique pour la 5<sup>ème</sup> fois, qui sera suivie par le concours d'élégance à Espalion. Le 16 septembre à Montargis vous êtes tous conviés dans les jardins du Pâtis pour un concours d'élégance exceptionnel, Henri Pescarolo (quintuple vainqueur des 24h. du Mans) devrait présider le jury.

Ces deux dernières manifestations sont organisées par Sury Auto Collection.

## LA REVUE DE L'AMICALE

Ce 23 juin, grande fête à Sury-aux-Bois regroupant toutes les associations du village qui se sont investies chacune dans leur spécialités, l'Amicale a organisé la « pétanque » et le « Feu de Saint-Jean ». Grand succès pour tous les organisateurs. Le rallye-auto, a démarré au matin du 30 juin vers l'aventure, accompagné d'un temps magnifique avec des concurrents toujours avides de découvrir de nouveaux lieux au milieu des vignes.

Bientôt, le BALL-TRAP aura lieu le 2 septembre, toujours encadré par Marie-Claude Absolu et Laurent Janvier, nous espérons comme de coutume que de nombreux adeptes viennent s'exercer au tir au pigeon d'argile, ensuite LE MECHOUI aura lieu le 9 septembre et l'Amicale se fera un grand plaisir d'accueillir toutes les personnes désireuses de passer une bonne journée et de déguster un bon repas, à ce propos il est recommandé de réserver sa place auprès de Gérard Molignier Président de l'Amicale, au 06 07 74 21 25. Tous les membres de l'Amicale vous souhaitent de passer d'agréables vacances et vous attendent pour les prochaines festivités.



Feu de Saint Jean



Domaine du puit de Compostelle

## 2018, Club du 3<sup>ème</sup> âge de Vitry-aux-Loges

*La présidente du club, par ce courrier, rappelle la possibilité ouverte aux habitants de la commune de devenir membre, de l'association.*

« Depuis 2009, le club de l'amitié de Sury aux Bois ayant cessé ses activités, les retraité(e)s qui le souhaitent peuvent s'inscrire au club du 3<sup>ème</sup> âge de Vitry aux Loges qui se fera un plaisir de les accueillir. La présidente précise que le conseil d'administration compte parmi ses membres depuis 2010 une habitante de Sury aux Bois. A travers ses activités le club permet d'entretenir des contacts, des liens d'amitié et de rompre la solitude des plus isolés. Activités proposées : Les adhérents se réunissent chaque année au mois de janvier pour partager la galette des rois lors de l'Assemblée générale. Régulièrement au cours de l'année ils se retrouvent à la salle des fêtes :

- Autour de la table pour déguster 2 repas concoctés par un traiteur. Le premier, le repas surprise, a lieu au mois de mars. Il s'intitule repas surprise car nous choisissons des mets sortant de l'ordinaire, et, que parfois certains mangent pour la première fois. Au mois de mars 2018 tous ont apprécié la choucroute de la mer. Le deuxième, le repas annuel, est composé de plats plus traditionnels et se déroule au mois de septembre. Cette année lors de ce repas le samedi 8 septembre 2018 nous fêterons les 40 ans de notre Club.

- 2 mercredis pour jouer au loto afin de rendre les sorties plus accessibles financièrement à ses adhérents, le club les subventionne. En 2018 au mois de juin visite d'une serre d'orchidées et déjeuner croisière sur le Cher. A l'automne se sera un déjeuner »Cabaret « à Vierzon.

Les adhérents qui le souhaitent, peuvent aller tous les lundis après-midi au foyer H. Dechamps, jouer avec les résidents à différents jeux de société (belote, tarot, etc...). Cela permet de rompre la solitude qui parfois pèse à certains.

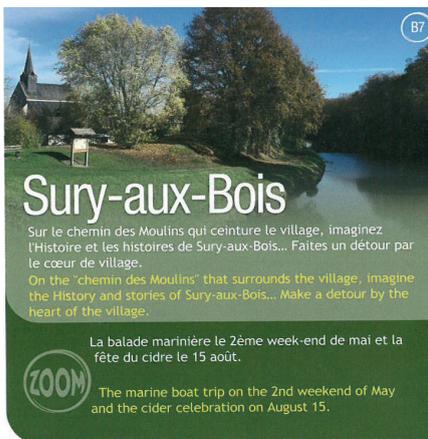
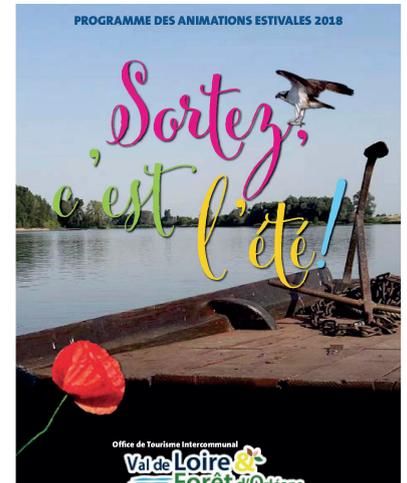
**Vous pouvez contacter la présidente Ginette ROUQUET  
tél : 02.38.59.36.86.**



Votre Office de Tourisme vous propose pour la saison estivale un programme inédit d'activités pour tous et pour tous les âges. Certaines d'entre elles étaient déjà proposées par des organisateurs. Pour d'autres, l'OT a fait appel à des associations et à des particuliers qui ont accepté d'ouvrir exceptionnellement leurs portes et de faire visiter des lieux habituellement fermés au public.

Fêtes à vivre en famille, visites historiques ou de sites religieux, animations sportives, ateliers pour enfants, découverte des savoir-faire d'artisans et d'entreprises, visites de collections privées, sorties naturalistes, balades en bateau, découverte de parcs et jardins ou initiation à la dégustation du thé : à chacun de faire son choix !

Les livrets *Sortez c'est l'été!* sont disponibles dans les Offices de Tourisme. Ils le sont également dans les mairies, hébergements, restaurants, ainsi que chez les commerçants de la Communauté de communes des Loges. Le calendrier est téléchargeable sur [www.tourisme45-loire-et-foret.fr](http://www.tourisme45-loire-et-foret.fr) N'oubliez pas de réserver, le nombre de places disponibles est parfois limité !



Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :  
 Carte touristique, Guide touristique, OTInfos mensuel,  
 Site web : [www.tourisme45-loire-et-foret.fr](http://www.tourisme45-loire-et-foret.fr)  
 Page Facebook : [www.facebook.com/loire.et.foret](http://www.facebook.com/loire.et.foret)

**Château de Chicamour à Sury-aux-Bois Tel: 02 38 55 95 00 ou 06 27 87 50 02**  
 Samedi 14 juillet « Repas dansant avec Pascal Hamard »

**Rendez-vous en Terre Animale à Sury-aux-Bois.**  
**Tel: 02 38 61 75 50 ou 06 62 95 21 58**

Dimanche 22 juillet « Immersion en Terre Animale »  
 Jusqu'au 22 juillet « Balade en immersion loups »  
 Jusqu'au 29 juillet « Dresseur d'un jour pour le cinéma »,  
 « Balade en immersion grands animaux »,  
 « Soigneur d'un jour »



Office de Tourisme Intercommunal **Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans** - [oti-loire-et-foret@orange.fr](mailto:oti-loire-et-foret@orange.fr)

Bureau d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire	Bureau d'accueil de Jargeau
3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79	La Chanterie, Boulevard Carnot - Tél. 02 38 59 83 42
Mai à septembre : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Juin à septembre : du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h
En juillet et août : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h dimanches & fêtes : 10h-12h30	D'octobre à mai : Mercredi & samedi : 10h-12h30 & 14h-18h
D'octobre à mai : Mercredi & samedi : 10h-12h & 14h-17h	